

Parc national des Cévennes

Orientation 01-4: Valoriser et partager notre territoire

[...]

- **Mesure 1.4.1: Renforcer le dispositif de découverte du patrimoine et des paysages**

Le réseau des écomusées a été initié par l'établissement public en 1983 avec l'acquisition du Mas Camargue. Il constitue aujourd'hui un outil de découverte et de valorisation du patrimoine, fondé sur une logique de massif : le mont Lozère, les vallées cévenoles, l'Aigoual, et les causses et les gorges. Son fonctionnement repose sur l'association de musées, de sites et de sentiers d'interprétation, qui expliquent et mettent en valeur le patrimoine naturel, culturel et paysager du territoire. Ce réseau s'est aussi donné comme but de transmettre la mémoire aux visiteurs comme aux habitants.

A ce jour, seul le mont Lozère et les vallées cévenoles, qui bénéficient du label « Musée de France », sont structurés autour d'un lieu central abordant l'ensemble des thématiques du massif et permettant d'orienter le visiteur vers les lieux partenaires.

Une dynamique nouvelle est engagée pour développer le dispositif de découverte du territoire. Le but est de compléter le réseau en couvrant en totalité l'Aigoual, le Causse et les gorges et de se mettre en conformité avec la loi sur les musées de France, tout en gardant l'esprit du réseau des écomusées.

L'organisation du réseau par entité géographique est confirmée. Un chef lieu, tête de réseau, est consolidé ou créé dans chacun des massifs : le musée du Pont-de-Montvert pour le mont Lozère, le futur musée Maison Rouge pour les vallées cévenoles, la Serreyrède pour l'Aigoual, les Boissets ou le Villaret pour les causses et les gorges. Florac constitue la clé de voûte du réseau.

Les dispositifs d'interprétation sur le terrain sont développés sur les sites paysagers majeurs afin de renforcer l'esprit d'un réseau de découverte. Les dispositifs existants sont requalifiés afin d'améliorer la qualité de l'accueil et de l'interprétation.

Dans le cadre d'un partenariat avec la commune du Vigan et la communauté d'agglomération du Grand Alès, l'établissement public recrute un conservateur, qui assure la coordination scientifique des musées du Vigan et de Saint-Jean-du-Gard. Le label « Musée de France » est maintenu pour le musée du Pont-de-Montvert.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Pilotage et animation du réseau des écomusées

Mise en place d'un responsable de l'accueil et de la médiation du patrimoine sur chacun des massifs

Contributions des communes adhérentes

Appui aux projets d'interprétation sur site et à leur animation

Principaux autres partenaires à mobiliser

Partenaires du réseau

Parc national des Cévennes

- **Mesure 1.4.2: Développer la vulgarisation et promouvoir le territoire**

Les publications permettent de rendre accessible et de localiser la connaissance du patrimoine ainsi que de favoriser son appropriation et sa valorisation, tant par les habitants permanents que par les visiteurs. Dans ce domaine, la « revue Cévennes » constitue un support efficace qui réussit à faire partager le patrimoine naturel et culturel de la région. Son atout principal est la richesse et la diversité des thèmes abordés : architecture, paysages, archéologie, camisards, faune et flore, milieux naturels ou mémoire orale.

L'établissement public renouvelle sa politique de publication d'ouvrages afin d'élargir les publics cibles, notamment les enfants et les visiteurs étrangers, et de s'ouvrir à d'autres supports, comme le cinéma ou le numérique. Cette politique s'appuie sur le partenariat avec des éditeurs, des producteurs de film, ou encore, pour les enfants, avec le Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP).

Les publications de vulgarisation sur le Parc national sont renforcées en développant des guides de découverte du patrimoine, des guides pratiques et des guides de terrain.

La publication d'ouvrages rendant compte de l'activité des scientifiques sur le territoire est poursuivie, sous l'impulsion de l'établissement public (cf. mesure 1.2.2).

L'édition contribue également à la promotion du territoire. Des partenariats sont développés pour favoriser la mise en scène du territoire du Parc national dans les oeuvres. Cela concerne particulièrement le cinéma, les « beaux livres » et la littérature.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Définition et mise en oeuvre de la politique de publication

Principaux autres partenaires à mobiliser

Editeurs, CDDP, Languedoc-Roussillon cinéma

- **Mesure 1.4.3: Renouveler le Festival nature**

Créé en 1992, le Festival nature est très apprécié . Il est désormais considéré comme indispensable à l'animation du territoire, notamment en été.

Le Festival nature évolue vers un véritable Festival permanent de « l'homme et la nature », qui permet de regrouper, coordonner et promouvoir toutes les initiatives d'animation culturelle qui s'appuient sur l'environnement naturel et humain du territoire.

Sa programmation s'étoffe en faveur des thèmes culturels et patrimoniaux et s'étend vers les saisons intermédiaires. Son rôle de partage et d'échange au sein des populations locales et avec les visiteurs est renforcé.

Parc national des Cévennes

Les acteurs du territoire sont étroitement associés à la définition de l'offre d'animation du festival et à sa mise en oeuvre. Le développement de la programmation s'appuie principalement sur les bénévoles et sur les professionnels de l'animation culturelle et naturelle. Une participation financière des participants à certaines animations ou prestations y afférant est envisageable afin de favoriser l'implication des partenaires locaux dans des conditions économiques acceptables pour eux.

L'établissement public met en place un responsable de l'accueil et de la médiation du patrimoine sur chacun des massifs afin de faciliter l'implication du plus grand nombre.

Les relais locaux, notamment les offices de tourisme, s'impliquent dans l'organisation et la promotion du festival.

Les partenaires de la charte apportent leur soutien au développement des projets culturels qui s'inscrivent dans le festival.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Organisation, promotion et mise en oeuvre coordonnée du Festival

Mise en place d'un responsable de l'accueil et de la médiation du patrimoine sur chacun des massifs

Contributions des communes adhérentes

Facilitation des animations sur leur territoire

Principaux autres

partenaires à mobiliser

OTSI

Associations locales

[...]

Page 111 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2736

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-06 10:20